

Programme de formation

Appréhender le plan de prévention

Objectifs :

Quel que soit le poste qu'on occupe, la prévention des risques professionnels est une préoccupation essentielle. L'employeur doit mettre en place une « organisation et des moyens adaptés » (L4121-1 c. trav.) Comprendre les logiques qui sous-tendent les procédures, connaître les documents relatifs, échanger avec les différents acteurs, intervenir à dessein font partie des compétences transversales que tout salarié doit développer. Le plan de prévention est une démarche clé à comprendre. Il permet de prévenir les risques interférents qui naissent de la co-activité, c'est-à-dire de la rencontre sur un même lieu de plusieurs entreprises. Cette formation est destinée à en saisir les enjeux et à en comprendre les termes.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre le contexte du plan de prévention
- apprécier la démarche liée au plan de prévention
- connaître les contraintes liées au plan de prévention
- identifier les responsabilités encourues
- découvrir les problématiques spécifiques (exclusions, mise par écrit, protocole de sécurité)

A l'issue de cette formation, l'entreprise sera en mesure de mettre en place ou faire évoluer un plan de prévention le plus adapté à sa situation.

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse à tous les salariés.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Les apports techniques et théoriques de cette formation sont organisés sous la forme d'exposés et de commentaires d'études de cas et d'exemples. Une large part sera donnée aux questions et aux sujets apportés par les participants eux-mêmes. Les préoccupations des participants sont au centre des réflexions et des techniques abordées par la formation.

Durée :

3.5 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Comprendre le contexte

- les obligations de l'employeur vis-à-vis de ses salariés
- du document unique pour les établissements recevant du public au plan de prévention
- définitions et vocabulaire : opération, entreprise utilisatrice, extérieure, sous-traitance
- les exclusions

Appréhender la démarche

- la préparation
- les obligations de la mise par écrit
- les différents acteurs : chef d'entreprise UU, chef d'entreprise EE
- les CSE des entreprises UU et EE

Mettre en œuvre la démarche

- l'information et la formation des travailleurs
- les inspections et réunions périodiques
- les mises à jour du plan de prévention

Différencier les différents documents

- le document unique
- le plan de prévention écrit
- le protocole de sécurité
- le permis de feu

Connaître les contraintes

- des exemples liés à la co-activité
- des exemples de jurisprudences sur la co-activité

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui-même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

La documentation remise aux participants est composée d'une webographie et de documentations en ligne, et de supports de cours remis aux stagiaires par les formateurs. Des exemples de plan de prévention sont remis aux stagiaires.